



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ARRÊTÉ DEP-2026-254 PORTANT NOMINATION DU JURY
DU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE MAINTENANCE DES MATÉRIELS
OPTION A MATÉRIELS AGRICOLES, OPTION B MATÉRIELS DE CONSTRUCTION ET DE
MANUTENTION ET OPTION C MATÉRIELS D'ESPACES VERTS

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 à D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 24 mars 2016 portant création du certificat d'aptitude professionnelle maintenance des matériels option A matériels agricoles, option B matériels de construction et de manutention et option C matériels d'espaces verts ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle maintenance des matériels option A matériels agricoles, option B matériels de construction et de manutention et option C matériels d'espaces verts pour la session 2026 dans les académies de Paris, Créteil et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Rodolphe PERNAIN, professionnel

Vice-président :

Monsieur Antonio DIAS, enseignant

Enseignants :

Monsieur Philippe DOHM

Monsieur David PIRES NEVES

Professionnels :

Monsieur Jean-Claude LEVENT

Monsieur Aurélien GAUTRON

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2026.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours

Aurore COLLET